



Ville de Vaujours

CERTIFICAT TACITE A UN PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme - DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 10/02/2021

N° PC 093 074 21 C0003

Par :	MONSIEUR
Demeurant à :	30 RUE JUAN VALERA – 93410 VAUJOURS
Pour :	SURELEVATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE.
Sur un terrain sis à	30 RUE JUAN VALERA – 93410 VAUJOURS
Cadastré	A 2193 ; A 964

Surface de plancher

créée : 101.20 m²

Nb de logements : 1

Nb de bâtiments : 1

Destination :

HABITATION

ARRETE MUNICIPAL DE NON-OPPOSITON N°21/335

Le Maire de la commune de Vaujours certifie que Monsieur _____ titulaire d'une autorisation tacite, au permis de construire, enregistrée sous le numéro PC 093 074 21 C0003 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 10 avril 2021.

ARTICLE 1 : L'affichage des travaux est obligatoire sur le terrain. Un panneau de chantier visible du domaine public, dûment complété, doit être installé par le pétitionnaire ou le(s) propriétaires au démarrage des travaux et doit demeurer tout au long du projet.

ARTICLE 2 : Les formulaires CERFA de Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) n°13407*03 et de Déclaration d'Achèvement et Attestant la Conformité des Travaux (DAACT) n°13408*05 sont à transmettre en Mairie dûment complétés et signés en trois exemplaires au moment correspondant (démarrage et achèvement du chantier).

ARTICLE 3 : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Vaujours, le 23 août 2021

Pour le Maire absent,
La 1^{ère} Adjointe,



Christelle MARTINEZ

OBSERVATIONS : Le pétitionnaire est informé qu'il devra s'acquitter de la Taxe d'Aménagement (TA) dont le montant lui sera notifié ultérieurement. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission au préfet.

Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

10 FEV. 2021

1/12



Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions



N° 13406*07

Vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.

Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.

Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.

Votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

P.C. 093 074 21 C 0003

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

10 FEV. 2021

le [Signature] [Signature]

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : 93 Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Vu pour être annexé à mon arrêté de permis de construire N° 09307421C0003

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 30 Voie : Rue Juan Valera Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

pour le Maire Absent la je Rejoindre

Christelle Faucher

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-335-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Número : 30 Voie : Rue Juan Valera
Lieu-dit : Localité : Vaujours



Code postal : 93440 BP : Cedex :

Références cadastrales: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7)

Préfixe : Section : A Numéro : 2193 et 964
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1017 m²

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

- Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non [X] Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non [X] Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non [X] Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui Non [X] Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non [X] Je ne sais pas
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non [X] Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 - Caractéristiques du projet

4.1 - Architecte

Le recours à un architecte (ou un agréé en architecture) est obligatoire.

Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous êtes un particulier et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction qui ne dépasse pas 150 m² de surface de plancher ;
- l'extension d'une construction existante soumise à permis de construire si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher.

Si vous avez recours à un architecte, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : Prénom :
Numéro : 5 Voie : Rue de Paquerette Localité : Royan
Code postal : 17200 BP : Cedex :
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 10632 CR10
Conseil Régional de : Ile de France
Téléphone : ou Télégramme :
Adresse électronique : @

Vu pour être annexé à mon arrêté de permis de construire N°...093076210003 en date de ce jour Vaujours, le...25/02/2021 Le Maire,

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article 4117 du code.

Signature de l'architecte : Cachet de l'architecte : Inscrit à l' Ordre IDF MAT. REG. N° 10632 CR10 Assurance : MAF N° 23243P Tél. 06 22 36 82 40 Patrick Monaghan/Com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous.
Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

Accusé de réception en préfecture 093-269300372-20210831-24-335-A1 Date de télétransmission : 31/08/2021 Date de réception préfecture : 31/08/2021

4.2 - Nature des travaux envisagés

- [] Nouvelle construction
[] Travaux sur construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

10 FEV. 2021

Surélévation du pavillon existant avec la création d'un auvent au rez de chaussée. Gros œuvre réalisé en brique surmonté d'une charpente traditionnelle recouverte par un toit deux pentes constitué de tuiles mécaniques de couleur gris anthracite. Baie en aluminium de couleur gris anthracite protégées par des volets roulant de la même couleur. Revêtement blanc légèrement grisé.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

4.3 - Informations complémentaires

- Type d'annexes : Piscine Garage ^{existant} Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation
- Nombre de logements créés : 0 Nombre de pièces de la maison : 7 Nombre de niveaux de la maison : 2
- Mode d'utilisation principale des logements :

Résidence principale Résidence secondaire Vente Location

Mode de financement du projet :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements : _____

Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ? Oui Non

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation

Création de niveaux supplémentaires : au-dessus du sol et au-dessous du sol

4.4 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)

surfaces de plancher² en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ³ (B)	Surface créée par changement de destination ⁴ (C)	Surface supprimée ⁵ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁴ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	124,17	101,20	0	0	0	225,37
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁶						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)	124,17	101,20	0	0	0	225,37

Vu pour être annexé
à mon arrêté de permis de construire
N° 0930742100003
en date de ce jour
Vaujours, le 25/02/2021
Le Maire

Pour le Maire Absent
la 1ère Adjointe

Christelle Larrière

Accusé de réception en préfecture

093-269900372-20210831-21-335-A1

Date de récépissé en préfecture le 10/02/2021 du nu intérieur des

dates de récépissé en préfecture le 10/02/2021 des immeubles

2 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à une hauteur de plancher de 2,30 m, des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

3 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

4 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

5 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁷

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À, Vaujours.

Le: 10 FEV 2021

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de construction.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

093 074 21 C 0003

10 FEV. 2021

Vu pour être annexé
à mon arrêté de permis de construire

N° 09307421C0003

en date de ce jour

Vaujours, le 25/02/2021

Le Maire,



*pour le Maire Absent
le Maire adjoindé
Mairie
Christelle Harinier*

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectifier ces données. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case correspondante.

⁷ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831121-335-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de signature : 31/08/2021

Références cadastrales : fiche complémentaire

10 FEV. 2021

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : [] Section : [A] Numéro : [2133] } 1017m²
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 690m²

Préfixe : [] Section : [A] Numéro : [0964] }
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 327m²

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : [] Section : [] Numéro : []
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) :



Vu pour être annexé
à mon arrêté de permis de construire
N° : 0930742100003
en date de ce jour
Vaujours, le 10/08/2021
Le Maire,

Pour le Maire Absent
la 1^{ère} adjointe
Christelle Auvinet

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-335-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception-préfecture : 31/08/2021



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour un permis de construire une maison individuelle

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

10 FEV. 2021

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

093 074 21 00003

P C

Dpt Commune Année N° de dossier



1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : 101,20 m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : existant m²

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	0	101,20	existant
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante? 124,17 m² Quel est le nombre de logements existants ? 1

Quelle est la surface taxable démolie ? 0 m² Quel est le nombre de logements après travaux ? 1

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : 0 m²

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 0 m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Vu pour être annexé
à mon arrêté de permis de construire
N° 0930742100003
en date de ce jour
Vaujours, le 25.10.2021
Le Maire

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?

Oui Non

Pour le Maire Absent
la 1ere adjointe

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la construction projetée. Si oui, la surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ?

Oui Non

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-335-A1
Date de réception en préfecture : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

Christelle Chauvier

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m²

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²

Les surfaces de planchers des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :



3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si ex collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Vaujours, le 15/08/2021
 N° 0930742100003
 en date de ce jour
 Le Maire

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210831-21-335-A1
 Date de télétransmission : 31/08/2021
 Date de réception préfecture : 31/08/2021
 Division territoriale
 Pour le Maire Absenti
 La Maire Adjointe
 Chrysielle Barnez

Date 10 FEV 2021
 Nom et Signature du déclarant

pe 093 074 21 00003

10 FEV 2021

120

NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET



Le projet est situé au 30 rue Juan Valera - 93410 Vaujours (parcelles cadastrées A 2193 et 964 pour 1017 m²).

Il consiste en la surélévation du pavillon existant afin de créer un étage complet (actuellement il existe des combles aménagés très mansardés).

Le gros œuvre sera réalisé à partir de briques isolantes, recouvert par une charpente traditionnelle surmontée par un toit deux pentes constitué de tuiles mécaniques de couleur gris anthracite.

Les nouvelles baies seront en aluminium de couleur gris anthracite protégées par des volets roulants de la même couleur.

Le ravalement général sera réalisé à partir d'un produit de couleur blanche légèrement grisée.

Les espaces verts actuels resteront les mêmes à savoir engazonnés et plantés de sept arbres de haute tige existants.

Le stationnement restera également identique à savoir :

- A l'extérieur deux places découvertes situées derrière la maison.
- Dans le garage existant qui restera le même deux places couvertes.

Le projet s'insère normalement dans le secteur avoisinant, constitué principalement de pavillons tel qu'il ressort du volet paysager et des photos annexées au présent dossier.

A Royan le : 05 FEV 2021

A Vaujours, le 10 FEV 2021

L'Architecte

Le propriétaire

Vu pour être annexé
à mon arrêté de permis de construire
N° 0930742100003

Vaujours, le 25/08/2021
Le Maire,

Pour le Maire Absent
Christiëtte Maxime

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-335-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

COUPE LONGITUDINALE A-A'

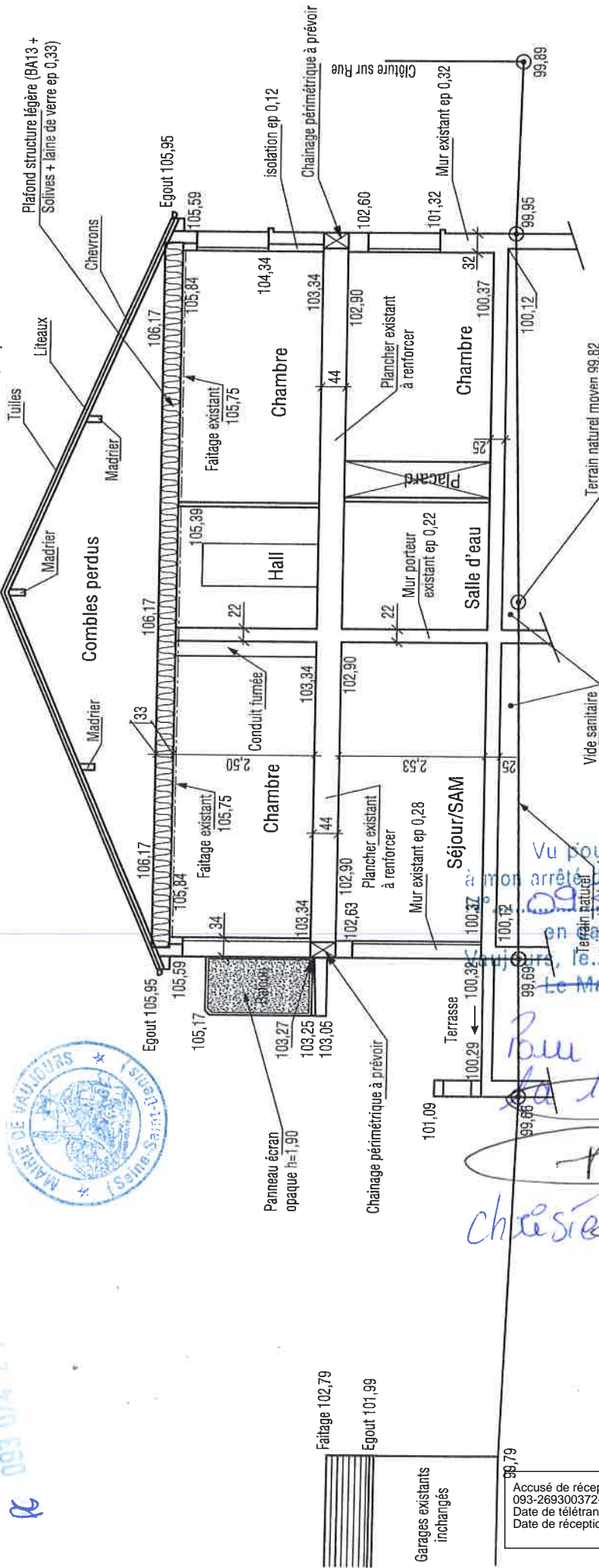
PCMI 3

10 FEV. 2021

Faitage 108,69 (hauteur par rapport au TN existant = 8,87)



093 074 21 000 03



10 FEV 21

Vu pour être annexé
mon arrêté... permis de construire
en date de ce jour
Le Maire,

*Par le Maire Absent
la sce adjointe*

*Meur
chrisiella rouz*

Le plan ci-joint est donné à titre indicatif en vue de l'obtention du permis de construire. Il est établi en vue de répondre aux règles d'urbanisme et ne peut en aucun cas avoir valeur de plan technique d'exécution. Le projet devra être soumis à un BET qui établira ces plans.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-335-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

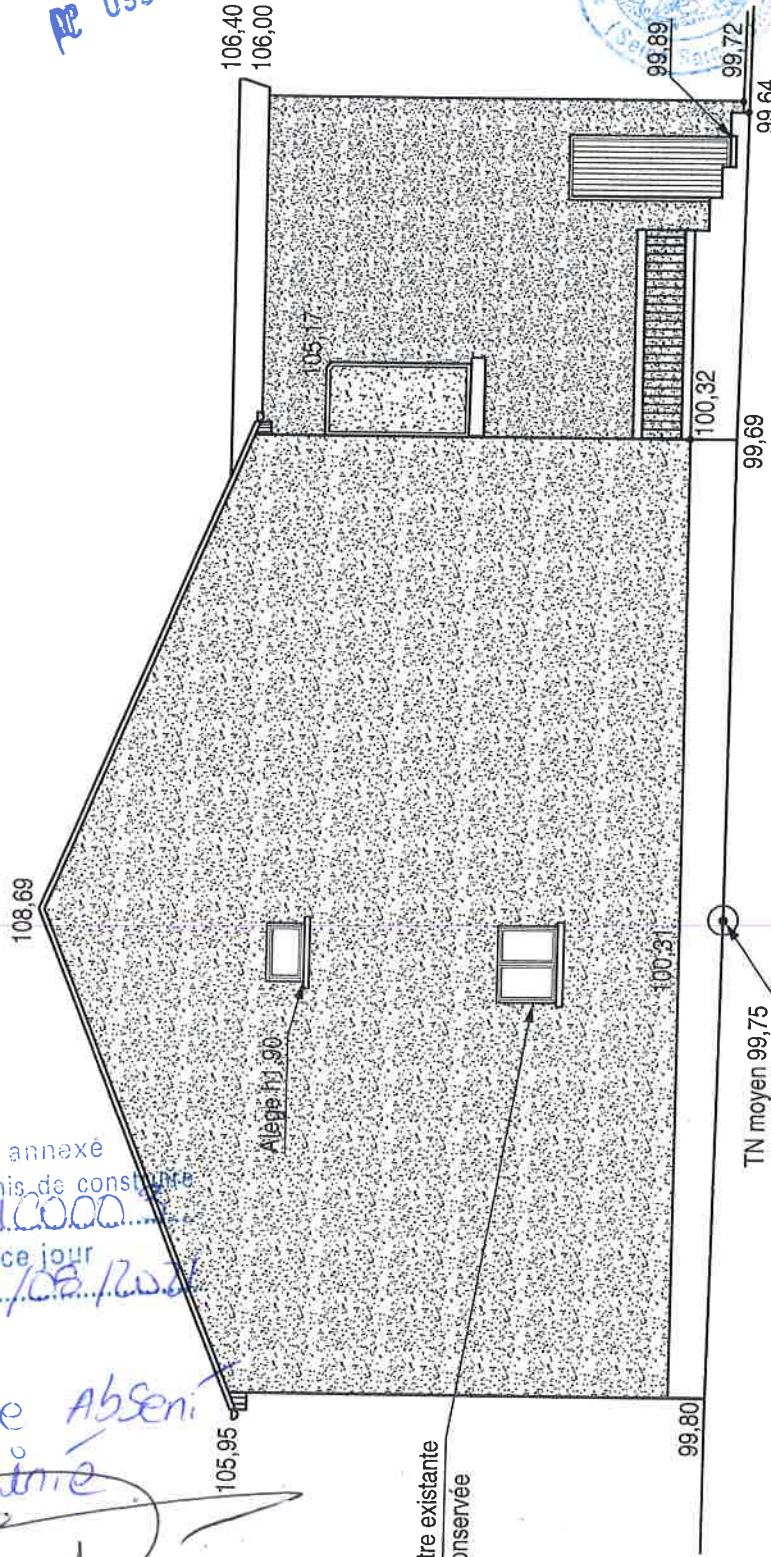
Ech.: 1/100

FAÇADE LATÉRALE DROITE PROJÉTÉE

PGMI 5

PE 093 074 21 000 03
PE 093 074 21 000 03

10 FEV. 2021



10 FEV 2021

Vu pour être annexé
à mon arrêté de permis de construire
N° 093074210000
en date de ce jour
Vaujours, le 25/08/2021
Le Maire,

Pour le Maire Absent
la Maire adjointe
Mairie
Christièle Martinez

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-335-A
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

Le plan ci-joint est donné à titre indicatif en vue de l'obtention du permis de construire. Il est établi en vue de répondre aux règles d'urbanisme et ne peut en aucun cas avoir valeur de plan technique d'exécution. Le projet devra être soumis à un BET qui établira ces plans.

Vu pour être annexé
à mon arrêté de permis de construire
N° 0930742100003
en date de ce jour
Vaujours, le 25/08/2021
Le Maire,

093 074 210 000 3

10 FEV. 2021

10 FEV. 2021

OPÉRATION N° 2102-050

Étude thermique de : Mr
Projet d'extension d'un bâtiment à usage d'habitation
Selon la méthode TH-BCE 2012

*Pour le Maire Absent
la 1ere Adjointe*
Christelle Larrière



RÉGLEMENTATION
THERMIQUE
2012



Votre projet :

Adresse : 30 rue Jean Valera
Ville : 93410 VAUJOURS
Section cadastrale :
Zone climatique : H1a

SHAB : 117,30 m²
SRT : 140,50 m²
Altitude : 72 m

Éléments pour le test d'infiltrométrie :

Perméabilité à atteindre (sous 4 Pa) : 0,60 m³/m².h (objectif réglementaire max : 0.6 m³/m².h)
Atbat : 245,53 m²
Volume du bâtiment : 299,13 m³

Votre agence de proximité :

Accord thermique Midi Aquitaine - Bordeaux : Denis GIRAULT
7, rue de la maisonnette 33390 Plassac
Mob : 06 15 50 26 37
denis.girault@accord-thermique.fr

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-335-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

PC 093 074 21 C 0003

10 FEV. 2021



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)

Vu pour être annexé
à mon arrêté de permis de construire
N°...09307421C0003...
en date de ce jour
Vaujours, le...25.10.2021...
Le Maire,

Pour le Maire Absent
la 1^{ère} adjointe



Christelle Larivière
Christelle Larivière

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-335-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021